étrange encore. Cette pièce, en cinq actes et en vers libres, publiée dans l'année même avec des gravures fort curieuses de Procaccini intercalées à chaque scène, était dédiée à Marie de Médicis. La reine se montra, dit-on, fort curieuse de connaître l'auteur et sa troupe, et les appela ensemble à Paris. Là ils jouèrent l'ancien répertoire des *Gelosi* et le leur propre, à la cour d'abord; puis, d'accord avec les comédiens français, ils parurent sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne.

Malgré cette faveur de la reine, la troupe des *Fedeli* dut quitter Paris en 1618. Elle fut rappelée en 1621 et se réinstalla à l'hôtel de Bourgogne. En la seule année 1622, Andreini publia à Paris *la Sultana, l'Amor nello specchio* (l'Amour dans un miroir), *la Ferinda, li Due Lelj simili, la Centaura.* Ces pièces se ressentent du goût de l'époque, et elles sont pleines d'obscénités. Les pièces jouées par les *Fedeli* étaient, en général, des comédies improvisées ou apprises par cœur, des tragédies, des espèces d'opéras-comiques et de pastorales. Les dialectes vénitien, napolitain, bergamasque ou génois étaient parfois employés, ainsi que le français, l'allemand et le castillan, dans certaines pièces, comme la *Ferinda*. La *Centaura* était autre chose. Cette pièce équestre met en scène toute une famille de centaures, père, mère, fils et fille, qui piaffent au premier acte dans une comédie, qui paissent gaiement au second dans une pastorale, et qui, au troisième, galopent et se cabrent dans une tragédie. Tel était cet art informe, mais non privé de vie, et qui ne fut pas sans influence sur le mouvement de notre littérature dramatique : c'est, en effet, l'époque des débuts de Corneille, de la comédie duquel naîtra Molière.

Après un court voyage au delà des monts en 1623, Andreini revint passer l'année 1624 et le commencement de 1625 à Paris. Il perdit son père à cette époque et fit ses adieux à la France dans un ouvrage, moitié théâtral, moitié mystique, intitulé : « *Teatro celeste*, où l'on voit comment la bonté divine a appelé au rang de bienheureux et de saints plusieurs comédiens pénitents et martyrs, et où l'on exhorte poétiquement ceux qui exercent la profession du théâtre à pratiquer leur art sans offenser la vertu, tant pour laisser sur la terre un nom honoré que pour ne pas se fermer, par le vice, la route qui mène au paradis. Dédié à mon illustrissime et révérendissime seigneur et très-respecté patron, le cardinal de Richelieu. » Dans cet ouvrage, Andreini fait l'éloge des comédiens pieux. L'un de ses sonnets est à la louange de saint Ardélien, acteur païen, martyr comme saint Genest; l'autre est en l'honneur du comédien Giovanni Buono, de Mantoue, qui, retiré dans un cloître, vivait dans la pénitence et était regardé comme un saint. Puis vient la béatification de frère Jean, ancien comédien d'Adria. Andreini, dans cette œuvre singulière, compare quelque part la vie humaine, telle qu'elle s'accomplit sur le théâtre du monde, à une folle représentation théâtrale.

Lelio demeura directeur de sa troupe jusqu'en 1652, époque à laquelle il se retira, âgé de soixante-treize ans, et la troupe elle-même se dispersa. Dès l'année 1625, il avait associé Beltrame à sa direction.

Le Riccoboni dit, en parlant du costume de Beltrame : « Son habit n'est pas extraordinaire, et je crois que c'est un habit du temps, ou de peu devant. Il a un masque, et c'est le même que celui de Scapin.... Beltrame, qui était Milanais, voulant parler la langue de son pays, en portait l'habit aussi. » Son costume est celui d'un valet de la fin du XVIe siècle. Ce type, plus moderne que le *Brighella*, n'existait pas, dans la troupe des *Gelosi*, où Niccolo Barbieri, venu à Paris avec Flaminio Scala et Isabella Andreini, l'avait joué dès l'an 1600.

Beltrame da Milano, comme il s'appelait, était un fourbe et rusé compère, qui jouait, comme plus tard le *Sganarelle* français, les rôles de maris, feignant de croire parfois aux bourdes qu'on lui contait. Il y a quelques années, à Bologne, ce personnage, passé dans les marionnettes, représentait encore le bourgeois, marchand ou vieux juif, et partageait la paternité de Colombina avec le vieux Tabarino.

Niccolo Barbieri ne se rendit pas seulement célèbre, en France et en Italie, comme acteur et directeur de troupe : il se fit aussi connaître comme écrivain, par son discours familier (*discorso famigliare*) sur le métier de comédien, intitulé : *la Supplica*, ouvrage où l'on retrouve plusieurs des idées de Jean-Baptiste Andreini sur les acteurs, et qui ajoute un trait de plus à la physionomie au moins bizarre du théâtre de cette époque.

FEDELISSIMI (Jean-Baptiste), médecin italien, né à Pistoie. Il vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe. Il cultiva la poésie, tout en s'occupant de médecine, et publia des ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Il Giardino morale*, poëme lyrique (Florence, 1594); *Pastorale carmen* (Florence, 1599); *Centurie d'osservazioni thaumasisiche* (Bologne, 1619); *Lexicon herbarum* (1636), etc.

FEDER (Jean-George-Henri), philosophe allemand, né près de Bayreuth en 1740, mort à Hanovre en 1821. Il fut professeur de philosophie à Gœttingue. Les idées qu'il a exposées dans ses ouvrages assez nombreux sont empruntées à Leibnitz, à Locke, à Wolf et à Kant. Parmi ses travaux, à peu près complétement oubliés, nous citerons : *Recherches sur la volonté humaine* (1779); *Traité des principes généraux de philosophie pratique* (1792); *Du sentiment moral* (1792), etc.

FÉDÉRAL, ALE adj. (fé-dé-ral, a-le — du lat. *fœdus, fœderis*, alliance, que les étymologistes latins rapportent à *fidere*, se fier; de *fides*, lien, engagement, sûreté; de la racine sanscrite *badh*, lier, attacher, qui a donné *bahd* en déplaçant l'aspiration. L'*œ* est pour *oi*, forme gounée de *i*. Peut-être aussi que *fœdus* se rapporte sans intermédiaire à la racine sanscrite). Qui est allié, fédéré; qui a rapport à une fédération : *Les troupes* FÉDÉRALES. *La constitution* FÉDÉRALE *de la Suisse. Le conseil* FÉDÉRAL *siége à Berne. La marine* FÉDÉRALE. *Un Etat aussi homogène, aussi bien fondu que la France ne pouvait admettre le système* FÉDÉRAL. (Thiers.)

— s. m. Nom donné aux Américains des Etats-Unis qui, dans la dernière guerre, combattaient pour le maintien de l'Union : *Une grande bataille fut livrée entre les* FÉDÉRAUX *et les confédérés sur le Potomac.*

FÉDÉRALISER v. a. ou tr. (fé-dé-ra-li-zé — rad. *fédéral*). Constituer d'après le système fédératif : *Pendant la première Révolution, un certain parti essaya de* FÉDÉRALISER *la France.*

FÉDÉRALISME s. m. (fé-dé-ra-li-sme — rad. *fédéral*). Système politique par lequel plusieurs Etats ou plusieurs provinces, tout en conservant leur indépendance administrative et judiciaire, mettent en commun leurs intérêts politiques et militaires, et le plus souvent leurs intérêts commerciaux, en adoptant à cet égard des lois générales et uniformes : *Le* FÉDÉRALISME *est une société de sociétés.* (Montesq.) *Le* FÉDÉRALISME *était une des formes politiques les plus communes employées par les sauvages.* (Chateaub.) *Le* FÉDÉRALISME *est la forme politique de l'humanité.* (Proudh.)

— **Encycl.** La forme politique des Etats n'a rien d'absolu. Elle dépend le plus souvent des conditions géographiques, du génie des peuples ou des circonstances dans lesquelles ils se trouvent placés par rapport à leurs voisins. En général, les peuples agressifs et belliqueux se constituent d'une façon unitaire et tendent à une forte centralisation. Tout au contraire, les nations commerçantes et pacifiques répugnent à une discipline dangereuse pour la liberté. Lorsqu'un certain nombre de petits Etats ou de cités indépendantes consentent à sacrifier, dans un intérêt commun, une partie de leur souveraineté pour établir au-dessus de tous les autres un pouvoir suprême, ce système politique s'appelle *fédéralisme*. L'antiquité nous en offre plusieurs exemples. Les temps modernes ont vu naître de nombreuses confédérations, les unes éphémères, d'autres appelées à une brillante prospérité. Le système fédératif a ses partisans et ses adversaires, parce qu'il a ses avantages et ses inconvénients. Sans même effleurer l'histoire des peuples confédérés, qui ne trouverait pas sa place ici, nous allons dire en quoi consiste ce système, comment il prend naissance, quels en sont les avantages et les dangers, dans quelles conditions il peut se maintenir, quelle en sera enfin la fortune probable dans un avenir prochain.

Au berceau des sociétés, on ne trouve pas de confédération. Tout pacte fédéral suppose un certain degré de civilisation et, de plus, un vif sentiment de la liberté développé par un long exercice. Montesquieu remarque très-judicieusement que les Chananéens furent détruits parce que c'étaient de petites monarchies qui n'avaient pas eu le bon sens de s'unir pour se défendre en commun. C'est que l'orgueil jaloux des monarchies ne se prête pas à une confédération. Autrement firent, d'après Strabon, les petites villes des Lyciens, qui résistèrent plus facilement à la conquête; mieux encore les petites républiques toscanes et les petits Etats de la Hellade. Mais peut-être ni les uns ni les autres n'y eussent pensé sans le danger commun qui les menaçait tous. Avant la fondation de Rome, les cités étrusques, premières émanations de la Grèce dont elle reflétaient le génie naissant, étaient déjà florissantes. Lorsqu'à leurs portes vint se planter une colonie de barbares agressive, ambitieuse et fortement disciplinée, le péril imminent éveilla l'idée de confédération. Ce furent de même les invasions asiatiques qui suscitèrent en Grèce la ligue amphictyonique, et plus tard l'épée de Rome, qui, en la menaçant, provoqua la ligue Achéenne. Rome n'en brisa pas moins, comme on sait, toutes les ligues et toutes les résistances. Le faisceau n'en était pas très-solide : c'est le vice de toutes les confédérations. Puis, il faut bien le dire, ce qui unissait les cités latines et les petites républiques de la Grèce, c'était plutôt un pacte d'alliance entre des Etats jaloux de leur souveraineté qu'un pacte fédéral constitutif d'un pouvoir unique. En Italie, les adversaires de Rome, mal inspirés ou trop méfiants les uns des autres, ne surent jamais créer une puissance collective assez compacte pour opposer une résistance efficace. Dans la Grèce enfin, les amphictyons ne furent qu'une fiction politique. Il suffit à Philippe de s'y introduire pour les dissoudre. Nous n'avons voulu, par ces exemples, qu'indiquer les premières origines du *fédéralisme*, et sa cause principale : la crainte de la conquête, et nous en avons en même temps signalé l'impuissance et l'infériorité vis-à-vis des Etats fortement centralisés.

Les temps modernes ont vu naître d'autres confédérations, mais d'une autre source : de ce nombre, les républiques italiennes du moyen âge, les ligues suisses, les Provinces-Unies des Pays-Bas, l'Allemagne et l'Amérique du Nord. Ce n'est point, comme autrefois, pour conjurer les menaces d'un voisin puissant que ces divers Etats se sont fédérés, mais pour échapper aux étreintes d'un long despotisme. Néanmoins, par diverses causes, le sort de quelques-uns de ces Etats a toujours été précaire, tandis que d'autres se maintiennent et marchent d'un pas rapide dans la voie du progrès. En Italie, le défaut d'intelligence politique, en Hollande, le voisinage de grands Etats monarchiques, ont brisé les liens fédéraux. Les cantons suisses n'ont eu pour appui, depuis six siècles, que la rivalité des puissances européennes. Seuls, les Etats-Unis prospèrent sous la forme fédérale, grâce à un génie politique de premier ordre et à leur isolement dans un continent éloigné de l'Europe dont ils sont parvenus à s'affranchir. Ceci nous amène à examiner de près les causes diverses de ces diverses fortunes. Cette étude n'est pas hors de propos dans un temps où deux grandes nations européennes sont en voie de transformer radicalement leur mode d'existence, et il y a d'utiles enseignements à en recueillir.

Les petites nations dépourvues d'ambition se contentent d'être heureuses et libres. Les grandes nations veulent être fortes et brillantes, au risque de sacrifier leur liberté à une vaine gloire. Pour les petits Etats, les dangers viennent de l'extérieur; pour les grands Etats, ils naissent du sol même. Une plus grande inégalité de fortunes, un théâtre plus vaste ouvert aux ambitions, le défaut d'homogénéité enfin dans les origines, dans les mœurs et dans les intérêts, tout concourt à appeler les bouleversements politiques. Il n'en saurait être de même dans les sociétés étroites, où les fortunes sont à peu près égales et où l'ambition est tempérée par la faiblesse; aussi les mœurs publiques et privées y sont-elles généralement meilleures. On y rencontre tout à la fois plus d'aisance, plus de lumière, plus de tranquillité et moins de vices que dans les grands Etats. La liberté n'est pas un de ces vains mots qui ne s'écrivent dans les constitutions que pour être effacés dans la pratique. On la sent, on en jouit dans sa plénitude. La tyrannie y est presque impossible, ou du moins jamais durable. Le seul inconvénient de ces Etats trop faibles, c'est l'insécurité. Comment y parer? Comment prévenir les velléités de conquête d'un voisin trop puissant? Par la fédération. Et ce palladium conservera-t-il une vertu suffisante? Oui, dans quelques circonstances; non, dans certaines autres. Tout dépend des situations et de l'esprit politique qui aura présidé à la constitution de l'Etat fédératif. Nous allons les voir à l'œuvre, et mériter, par leurs actes, le sort bon ou mauvais qui les attend.

Au XIe siècle, les cités italiennes, Milan, Pavie, Florence, Gênes, Pise, etc., se trouvaient, vis-à-vis de l'empire d'Allemagne, dans la même position que leurs anciennes aïeules aux prises avec l'ambition romaine. Le péril même était double; car, entre l'empire et le sacerdoce, qui se disputaient le monde, il n'y avait pour ces cités que le choix du despotisme. Alors se formèrent pour ainsi dire d'elles-mêmes les fameuses ligues lombardes. L'invasion de Frédéric Barberousse en Italie fut un nouveau déluge de barbares. L'agression fut violente, la résistance héroïque, la lutte formidable. Les cités triomphèrent. L'union les avait sauvées. La désunion les perdit. Ce n'est pas que les lumières et les richesses fissent défaut dans ces grandes communes, déjà éclairées par les sciences et par les arts, et plus opulentes que des empires; mais les conditions de la liberté y furent mal comprises. Un esprit communal trop étroit les empêcha d'élever leurs vues à la hauteur de l'esprit national. On y était trop jaloux des libertés locales pour en sacrifier une parcelle au salut commun. Puis, il faut bien le dire, sous prétexte de protéger l'Italie contre l'Allemagne, les papes du XIIe et du XIIIe siècle, qui, comme tous les papes, n'étaient pas épris d'un trop violent amour pour la liberté, ne furent pas un petit obstacle à la constitution d'une patrie italienne. Dès le lendemain du triomphe, l'alliance fut dissoute. On aurait dû en resserrer le nœud, on le brisa. Et il fallut à l'Italie six siècles de despotismes odieux, de malheurs inouïs, de cruelles expériences enfin, pour réunir en un faisceau toutes ses forces éparses; mais cette fois, de peur que la ligue ne se rompît, elle a repoussé les traditions du *fédéralisme*, et nous ne pouvons que l'en féliciter; car, sous cette forme, étant donné le voisinage inquiétant et les rivalités jalouses des grands Etats qui s'y disputent l'influence, l'Italie n'existerait déjà plus.

C'est que, s'il a du bon, le système fédéraliste, dont nous ne sommes partisan que pour de rares exceptions, a aussi ses conditions indispensables. Nous avons dit d'abord que les monarchies ne s'y prêtent pas, et moins encore l'amalgame des monarchies absolues et des Etats constitutionnels. Le comble de l'absurde enfin, c'est de confédérer des Etats de 40 millions d'âmes militairement constitués avec des Etats microscopiques, tels qu'étaient Modène, Parme et la Toscane. Aussi personne, en Italie, n'a-t-il pu prendre au sérieux les préliminaires de Villafranca suivis du traité de Zurich, qui avait pour base une confédération italienne. Se figure-t-on le seul Etat libéral de la péninsule, le Piémont, aux prises dans une diète fédérale avec la papauté et l'Autriche! avec la papauté, l'ennemi systématique et irréconciliable des idées modernes! avec l'Autriche, dont les souverains de Naples, de Modène, de Parme et de Florence n'eussent été que les préfets ou les proconsuls, et qui aurait toujours eu sur l'Adige et sur le Mincio 200,000 hommes tout prêts à exécuter les décrets fédéraux qu'elle aurait dictés! Dans les délibérations de la diète, le Piémont n'aurait jamais eu plus d'une voix, c'est-à-dire la sienne, et sa position eût été pire qu'auparavant, puisqu'il aurait perdu par le fait toute sa liberté d'action, sans obtenir plus de sécurité en échange. Vraiment, puisque les diplomates de Zurich se complaisaient dans des rêves absurdes, ils auraient pu pousser l'ineptie un peu plus loin : il ne manquait plus que de stipuler l'entrée de la France dans la confédération italienne à propos du comté de Nice. Nous savons qu'il en a été question secrètement. Que de tiraillements, de discordes n'en fût-il pas résulté! C'eût été tout à la fois le triomphe du *fédéralisme* et de la déraison.

L'histoire de l'Allemagne, depuis un demi-siècle surtout, avait pu servir d'enseignement à l'Italie. L'Europe centrale, à dater du XIIe siècle, a été pour ainsi dire le sol naturel du *fédéralisme*. Confédération de cités, sous le nom de hanse, contre la féodalité; confédération de princes souverains contre les empereurs soumis à leur élection; conflit d'attributions entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux; en résumé, anarchie permanente, guerres civiles, guerres religieuses et politiques, qui ont retardé de plusieurs centaines d'années l'émancipation des peuples et les progrès de l'esprit humain : tel a été le résultat le plus clair du système fédératif en Allemagne. C'est que les vices radicaux du système, qui sont la faiblesse et la divergence des intérêts entre les alliés, ouvrent la porte aux intrigues étrangères et souvent aux invasions. Vainement, à la fin des guerres religieuses, le traité de Westphalie avait reconstitué l'Allemagne sur de nouvelles bases. Les Etats souverains y étaient trop nombreux et trop inégaux, et les principes de gouvernement trop différents pour que l'on pût s'y entendre pour une action commune. Si, dans ses folles guerres contre l'Europe coalisée, Louis XIV n'a pas succombé trois fois, c'est parce que l'or qu'il semait dans les petites cours allemandes amortissait les coups qu'une nation plus unitaire aurait pu lui porter. La terrible guerre de Succession, qui marqua de tant de désastres la fin du règne de Louis XIV, n'aurait pas duré douze ans si, au lieu d'avoir pour allié l'un des plus puissants princes de l'Allemagne méridionale, le vieux roi l'avait trouvé en face dans les rangs de ses ennemis. Pendant tout le cours du XVIIIe siècle, les mêmes causes de faiblesse produisent en Allemagne les mêmes effets. Les armées étrangères s'y promènent en tout sens et la ravagent, tantôt en soutenant l'un des confédérés contre l'empire, tantôt l'empire contre son redoutable ennemi Frédéric II. Les guerres de la Révolution française présentent le même caractère. Heureuse fut la France dans cette crise de ne rencontrer sur les champs de bataille qu'une Allemagne divisée! C'est ici qu'éclate dans tout son jour la faiblesse du *fédéralisme*. Dès le premier choc, l'agresseur le plus ardent, qui seul s'était aventuré jusque dans les plaines de la Champagne, se retire de la lutte, on ne sait trop pourquoi, et se hâte de conclure une paix séparée. Les autres continuent la guerre, mais en laissant trop percer le soin de leurs intérêts particuliers pour entraîner toute l'Allemagne dans leur cause. Napoléon avait bien saisi le côté faible de ses adversaires. Lorsqu'il eut à Austerlitz réduit en poussière l'Allemagne du moyen âge, il la reconstruisit, mais en la morcelant de nouveau pour lui laisser sa faiblesse et son impuissance. Au fait, il n'entrait pas dans son rôle de faire le jeu de ses ennemis. De là cette confédération éphémère de 1806, qu'il prit sous sa tutelle comme un enfant qu'il savait n'être pas né viable, et qu'en tout cas il n'eût pas émancipé. Admirez ici les beaux avantages du *fédéralisme!* Par un sentiment de jalousie que rien ne justifie, la Prusse laisse écraser l'Autriche à Austerlitz; mais, l'année suivante, elle reçoit le prix de son égoïsme, et l'Autriche assiste à son tour indifférente et impassible au désastre d'Iéna. Dix années de revers et de malheurs communs finirent par ameuter contre le conquérant qui avait abusé de la victoire, non pas les gouvernements toujours jaloux, toujours rivaux, mais le sentiment des peuples. L'Autriche hésita même jusqu'à la dernière heure à rentrer dans la coalition. Avant Prague, Dresde et Leipzig, il eût suffi de quelques concessions pour l'en détacher et donner un tout autre cours aux événements. Le *fédéralisme* est donc tout à la fois l'impuissance dans l'offensive et la faiblesse dans la défensive. Jamais vérité n'a été mieux prouvée.

Pourquoi donc, après des expériences si concluantes, l'Europe centrale fut-elle encore reconstituée, par les traités de 1815, sur des bases aussi absurdes que les précédentes? Par

la raison capitale que nous avons déjà donnée : l'impossibilité de grouper dans une alliance sérieuse et durable une collection de princes et d'Etats souverains. Assurément la France se vit fort maltraitée après sa double défaite; mais elle obtint des circonstances une compensation sur laquelle sans doute elle ne comptait pas : c'est que le sort des vainqueurs était plus malheureux encore. Si, d'une part, les frontières de la France se trouvaient entamées, si on lui imposait pour la première fois le voisinage dangereux d'une puissance militaire de premier ordre, d'autre part on la débarrassait d'un grave souci en réduisant l'Allemagne à l'impuissance par la création de la Confédération germanique. La meilleure preuve en est que, dans tous les conflits qui ont surgi jusqu'en 1870, et il s'en est présenté de fort graves, nos voisins n'avaient jamais pu se réunir contre nous. Les champs de Magenta et de Solferino ont pu se couvrir de cadavres qui appartenaient à la fameuse Confédération sans que le cœur des autres confédérés s'en soit ému. C'est le dernier mot du *fédéralisme*. Par un sentiment de douleur patriotique aussi respectable que peu réfléchi, il a toujours été d'usage en France de protester contre les traités de Vienne; mais les esprits sérieux et à longue vue ne s'associaient à ces protestations que pour ne pas froisser le sentiment populaire. Et, en effet, il faut bien convenir qu'en laissant à la France sa puissante, sa formidable unité, les rois coalisés lui ont laissé toute sa force, tandis qu'ils gardaient chez eux le principe d'une incurable faiblesse. Nous ne leur devons aucune reconnaissance : ils avaient d'autres soucis que la grandeur de notre pays. Le souffle libéral qui avait passé sur l'Allemagne en 1813 et qui l'avait soulevée de sa tombe inquiétait plus les rois que l'esprit révolutionnaire comprimé en France par la réaction. La Confédération germanique, ce monstre à trente-sept têtes qui n'a jamais vécu en réalité, a été enfantée contre l'Allemagne elle-même dont elle a, pendant cinquante ans, paralysé la marche et les progrès.

A l'article ALLEMAGNE, qui a paru avant les graves événements de 1866, nous avons donné l'histoire abrégée du régime vraiment incroyable qu'a subi ce pays pendant un demi-siècle, et démontré que tous les progrès intellectuels, moraux et matériels s'y étaient accomplis par l'énergie individuelle, malgré le *fédéralisme* et ses soutiens. De toutes les conquêtes faites dans les sciences, dans les lettres et dans l'industrie, l'Allemagne n'a rien dû, absolument rien, à ses gouvernements. Tout ce qui, au contraire, est du domaine des pouvoirs publics, libertés constitutionnelles, traités de commerce, douanes, ports, unité de monnaies, de poids et mesures, législation civile, organisation militaire; tout enfin est resté en souffrance ou n'a marché que sous l'impulsion de quelques révolutionnaires. La diète fédérale de Francfort n'était qu'un théâtre, où la comédie se jouait par les comparses au profit de deux grands bénéficiaires qui s'y disputaient la prééminence et se contre-carraient à toute occasion. Les vices de ce *fédéralisme* impérial, royal, ducal et même républicain, frappaient tous les yeux. Depuis 1830 surtout, les patriotes allemands, et parmi eux les plus éclairés, en étaient tellement pénétrés que, pour y porter remède, les gouvernements ne voulant ou ne pouvant le faire, ils se liguèrent sous le nom de *Nationalwerein*, en se donnant pour but d'abattre, n'importe comment, les trente-sept têtes de l'hydre fédérale. Sous l'impulsion imprimée aux idées par le mouvement révolutionnaire de 1848, les unitaires allemands, réunis en parlement à Francfort, furent sur le point de réaliser leur rêve : nous disons leur rêve, car nous ne voyons rien de plus absurde que la prétention de constituer l'unité d'une nation en y maintenant une foule de souverainetés indépendantes. Imagine-t-on, en effet, l'unité de la France possible, si les anciens pays d'états, comme ils se nommaient, si la Bretagne, le Languedoc, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Lorraine, etc., eussent prétendu conserver leurs franchises, leurs coutumes, leurs privilèges, mieux que cela, leur indépendance presque absolue sous le gouvernement de leurs ducs et grands vassaux tels qu'ils existaient encore sous Louis XI? Voilà cependant où en était encore, pour la sagacité politique, la partie la plus éclairée de l'Allemagne en 1848. Mais la Prusse avait observé et surveillé le mouvement. Un ministre habile sut s'en emparer pour le tourner à l'avantage, non de l'unité allemande, mais de la monarchie prussienne. La diète fédérale n'était qu'un fantôme, et comme les fantômes s'évanouissent à un rayon de lumière, la diète disparut aux éclairs de l'épée prussienne. Et le principe de *fédéralisme* reçut un coup dont il ne se relèvera pas.

Une Confédération nouvelle s'est formée, à la vérité, sur les débris de l'ancienne. Toute l'Allemagne du Nord en fait partie et les provinces du Sud ne tarderont pas à s'y agréger. Mais quelle différence de cette alliance à la précédente! Des deux têtes de l'Allemagne, l'une a été abattue et ne se relèvera pas : première tendance à l'unité. En second lieu, les forces militaires, l'union douanière, les postes, la représentation nationale à l'étranger, toutes les forces vives enfin de l'Allemagne, sont entre les mains de la Prusse. Les petits Etats figurent dans la Confédération comme la génisse, la chèvre et la brebis de la fable dans leur alliance avec le lion. Le simulacre de constitution fédérale bâclé à Berlin n'est qu'un masque étroit que fera éclater dans un temps opportun et que nous voyons très-prochain l'ambition de la Prusse. (Cet article était écrit avant la guerre de 1870-71, et l'on voit si malheureusement nos prévisions se sont justifiées). Le dernier mot de ces mouvements politiques, c'est l'unité. Tant il est vrai qu'en Europe l'antagonisme des grandes puissances et d'autres nécessités de situation condamnent pour jamais le *fédéralisme*. Ce système a fonctionné d'ailleurs dans d'autres contrées. A-t-il pu s'y maintenir? Nous allons le voir.

En l'an 1576, l'épouvantable tyrannie de Philippe II et de ses lieutenants avait poussé l'exaspération des Pays-Bas au point qu'il y éclata une révolution générale. Toutes les provinces du nord et du sud s'unirent par un traité connu sous le nom de *Pacification de Gand*, premier germe du *fédéralisme* qui devait y éclore plus tard. Le duc de Parme réussit, par d'habiles manœuvres, à détacher le Sud de cette alliance; mais les cinq provinces du Nord, Hollande, Utrecht, Gueldre, Groningue et Zutphen, auxquelles s'unirent bientôt après Over-Yssel et la Frise, conclurent entre elles la célèbre union d'Utrecht, qui devint la république hollandaise; république fédérative, dans laquelle chaque Etat prétendait conserver sa législation et son gouvernement particulier. Prétentions vaines! Par la force des choses, tous les pouvoirs ne tardèrent pas à se fondre dans le stathoudérat, espèce de monarchie qui ne différait des autres que par le nom, puisqu'elle fut héréditaire dans la maison d'Orange : premier essai de *fédéralisme*, premier échec qui ne sera pas le dernier.

A la mort de Guillaume II, décédé sans enfants (1650), le stathoudérat est aboli. Les liens de l'unité se relâchent, le ressort du gouvernement se détend; on retourne au *fédéralisme*. Mais les armées de Louis XIV marchent sur Amsterdam. L'illustre Jean de Witt, qui dirigeait, sous le nom de grand pensionnaire, la république fédérale, est massacré dans une émeute, et le stathoudérat est rétabli. Mêmes débats dans tout le cours du XVIIIe siècle; et quelle est la fin de tous ces tiraillements? L'unité monarchique hollandaise, telle qu'elle existe encore aujourd'hui. Par la pression extérieure qui la forçait à se concentrer sous un gouvernement fort, la Hollande est revenue trois fois en deux siècles à la forme unitaire. Le *fédéralisme* l'eût perdue; l'unité l'a sauvée.

Mais, dira-t-on, depuis près de six cents ans la Suisse vit en confédération, et, de tous les Etats de l'Europe, c'est celui qui a été le moins bouleversé par les révolutions. Il n'entre pas dans notre plan de raconter comment est née, comment a grandi par des agrégations successives la nationalité helvétique. Une remarque seulement. La position centrale et stratégique qu'occnpe la Suisse dans des montagnes et des défilés qui débouchent sur les principales vallées de l'Europe lui a valu, de la part de toutes les puissances, une sorte de neutralité tacite qui a été enfin confirmée solennellement par les traités de Westphalie, et dont elle a encore le bénéfice. Elle a été attaquée et envahie quelquefois, mais par une seule puissance et contre le gré de toutes les autres, qui faisaient des vœux et mieux que des vœux pour la soutenir. Pour l'Italie, pour la France et pour l'Allemagne, la Suisse est une sorte de rempart commun que pas un Etat ne consentirait à détruire ou ne réussirait à s'approprier à lui seul. Dans tous les traités généraux qui ont modifié l'Europe politique, jamais il n'a été question de toucher à l'indépendance de la Suisse. Un seul conquérant, celui qui se permettait tout et le reste, osa, en 1803, en détacher quelques parcelles pour les annexer à son empire ou en constituer des principautés séparées. Or, cette atteinte à une neutralité jusque-là universellement respectée fut précisément l'un des principaux griefs allégués par la coalition de 1805. On sait que Genève, Bâle et Neuchâtel ont été restitués dix ans plus tard à la république, sauf, pour le dernier canton; encore la souveraineté presque nominale du roi de Prusse a-t-elle disparu depuis comme incompatible avec la forme de gouvernement adoptée par les autres cantons. Sous la protection spéciale de l'Europe, qui la préservait des convoitises de la conquête, la Suisse a donc pu vivre à l'état fédératif. Mais, qu'on ne l'oublie pas, elle doit à une position exceptionnelle un régime exceptionnel en Europe. Au lieu de montagnes inaccessibles et de défilés faciles à défendre, supposez les plaines de la Lombardie ou la vallée du Rhin, la patrie de Walter Fürst et de Guillaume Tell eût été depuis longtemps absorbée par la France ou par l'Allemagne, en dépit de la valeur et de l'esprit d'indépendance de ses habitants.

Depuis un siècle, le régime fédératif en Suisse a subi plus d'une modification. En 1798, sous l'influence des idées françaises, les treize cantons se constituèrent en république une et indivisible. En vue de l'affaiblir, car la prospérité d'une république eût été un scandale pour l'Europe monarchique, les diplomates de 1815 la dotèrent d'un nouveau pacte fédéral, qui annulait presque complétement la diète au profit de la souveraineté des cantons. Cette combinaison malheureuse n'a cessé d'être, pendant trente ans, une source de dissensions intestines, qui éclatèrent en 1847 par la révolte ouverte de sept cantons contre le gouvernement central. La rébellion fut étouffée dès sa naissance, et le pacte fédéral revisé dans une pensée de centralisation plus féconde pour le bien public; et, s'il survenait de nouveaux conflits entre les cantons et la diète, on peut prévoir à coup sûr que les cantons y perdraient ce qui leur reste d'indépendance et de souveraineté.

De cette courte analyse du *fédéralisme* en Europe, on peut conclure qu'il y est repoussé tout à la fois par le besoin de sécurité, par le perfectionnement des institutions politiques et par les lois mêmes du progrès, qui conduisent à la création des grands Etats puissants et forts, en généralisant de plus en plus les intérêts des peuples. Un seul pays a pu naître, prospérer et grandir sous le régime fédératif; mais ce pays est situé au delà de l'Atlantique, et, depuis qu'il s'est affranchi de la tutelle du vieux monde, il n'a pas de voisins qui menacent son existence. Ajoutons que le *fédéralisme* y est mieux entendu que partout ailleurs. Un simple coup d'œil sur son mécanisme nous donnera d'ailleurs d'utiles enseignements; car, en Amérique aussi, on a procédé par des expériences successives, et l'on n'est pas au bout.

Quoique différentes d'origine et plus différentes encore par l'esprit de leurs institutions civiles, les treize colonies de l'Amérique du Nord qui secouèrent, en 1776, le joug de l'Angleterre, étaient de petits Etats souverains où régnaient dans leur plénitude deux principes fondamentaux : la souveraineté du peuple et la liberté individuelle. Ce n'est pas sans de vifs regrets qu'ils se décidèrent à y porter atteinte, même pour concourir au salut commun. L'indépendance conquise et le danger passé, la fédération se désagrége d'elle-même; chacun ne pense qu'à ses intérêts particuliers, les intérêts généraux sont négligés, la dette publique même n'est pas garantie, et l'union va se dissoudre avant de se constituer, si quelques hommes sages ne se réunissent pour la resserrer par un pacte nouveau, plus solide et mieux entendu. De leurs lentes et mûres délibérations est sortie la constitution de 1787, qui régit encore les Etats-Unis. Ce second pacte a sauvé l'Union. L'esprit étroit et mesquin de localité l'eût perdue. Voilà une première leçon.

Une grande difficulté se présenta tout d'abord. Il s'agissait de partager la souveraineté, de telle sorte que les Etats continuassent de se gouverner par eux-mêmes, tout en laissant au pouvoir central assez de force pour maintenir l'union et pourvoir aux intérêts généraux. Deux tendances contraires se manifestèrent dans les premières sessions du congrès. La démocratie, jalouse et ombrageuse, redoutait le despotisme du gouvernement central et l'eût volontiers réduit à une fiction. Mais les fédéralistes, sous la conduite de Washington et de Hamilton, s'opposèrent de toutes leurs forces à cette pensée désorganisatrice, et, par la supériorité de leurs lumières, par leur bon sens pratique, autant que par la fermeté de leur caractère, ils finirent par l'emporter.

La constitution des Etats-Unis est un des chefs-d'œuvre de la sagesse humaine. Au premier aspect, la confédération ressemble à toutes celles qui l'ont précédée; c'est-à-dire que le gouvernement de l'Union a le droit de faire la paix et la guerre, de lever des hommes et de l'argent, de conclure des traités de commerce avec les nations étrangères, de pourvoir enfin aux besoins généraux et aux intérêts communs, tandis que les Etats se régissent pour les choses spéciales par leur législation et leur administration particulières. En Amérique, on est avant tout membre du corps communal et citoyen d'un Etat. La grande patrie ne passe qu'après la petite, à moins qu'une crise violente et périlleuse, comme celle des dernières années, ne réclame le concours et le dévouement de tous. Mais il est un point capital qui distingue le *fédéralisme* américain de tous les autres; il révèle une théorie toute moderne et doit marquer comme une grande découverte de la science politique nouvelle, si toutefois il n'a pas été simplement suggéré par la nécessité des circonstances.

En effet, dans toutes les confédérations qui avaient précédé celle des Etats-Unis, chez les petits Etats de la Grèce, en Hollande, en Suisse et dans le corps germanique, les peuples qui s'étaient alliés dans un but commun consentaient bien à obéir aux injonctions du gouvernement fédéral, mais, par une susceptibilité et une défiance exagérées, ils se réservaient le droit de faire exécuter eux-mêmes les lois de l'union, chacun dans l'étendue de son territoire. Qui ne voit tout de suite que c'était là l'anarchie organisée? Chaque Etat se faisait juge de l'équité ou de l'opportunité d'une mesure générale; si cette mesure déplaisait ou lésait quelque intérêt particulier, on ne l'exécutait pas, et, pour prétexte à l'inertie, on alléguait l'impuissance. L'Etat mécontent était-il assez fort pour résister ouvertement, il en appelait aux armes. Aussi, pour remédier à cet inconvénient, la pratique des choses venait-elle au secours de la fiction. Dans l'ancienne Grèce, c'est Philippe de Macédoine qui se charge lui-même d'exécuter les décrets des amphictyons. Dans la république des Provinces-Unies, c'est la province de Hollande, la plus puissante de toutes, qui devient, par le fait, le pouvoir exécutif. De nos jours enfin, on a vu ce qu'auraient valu les décisions de la diète germanique, si, tout en les méprisant, l'Autriche et la Prusse ne se fussent chargées de les exécuter.

En Amérique, il en est tout autrement. Non-seulement l'Union fait des lois, mais elle s'en est réservé l'application et l'exécution. A côté et au-dessus des agents des Etats, il y a les agents de l'Union. Au-dessus et bien au-dessus des tribunaux des Etats siégent les tribunaux fédéraux. En Europe, aujourd'hui comme dans l'antiquité, les diètes ont en face d'elles des êtres collectifs, souverains dans une certaine mesure et capables de résistance. En Amérique, l'Union gouverne non des Etats, mais de simples individus. Quand elle commande, ce n'est pas à l'Etat, mais aux citoyens directement et sans intermédiaire, et, pour prêter main-forte à ses lois, elle a ses officiers de justice et son armée, appuyée sur la plus grande de toutes les forces quand elle a obtenu les respects d'un peuple, la légalité.

Tel est le principe fondamental de la constitution des Etats-Unis : une force unique se mouvant librement et sans obstacle à travers les forces particulières, restreintes à une sphère d'action déterminée. L'action du temps et le bon sens pratique d'un peuple élevé pour les devoirs de la vie publique ont adouci le frottement d'un mécanisme un peu compliqué. C'est le *fédéralisme* dans sa plus savante expression. Longtemps on a pu douter de la stabilité d'un tel état de choses. Parce que, dans les temps ordinaires surtout et hors de la période électorale, le grand ressort fait si peu de bruit qu'on ne l'entend guère dans le tumulte de la vie active, on pourrait croire qu'il ne fonctionne pas. On a même pu douter de sa force en cas de crise. M. de Tocqueville y croyait peu. Dans son livre sur la *Démocratie en Amérique*, on lit, avec une grande surprise aujourd'hui, que s'il plaisait à tel ou tel Etat de se détacher de l'Union, il ne se trouverait point de force coërcitive assez puissante pour l'y ramener. Nous venons de voir, au contraire, le pacte fédéral attaqué violemment par une coalition d'Etats dissidents qui a suscité une guerre civile de quatre ans; l'armement de plusieurs millions d'hommes et une dépense d'une quinzaine de milliards. L'Union a triomphé. La tempête ne l'a rendue que plus stable, en montrant sur quelle immensité de sacrifices et de ressources elle pourrait encore compter à l'occasion.

Malgré son succès éclatant, le *fédéralisme*, tel qu'il est établi par le pacte d'union, sera-t-il la forme définitive des Etats-Unis? La crainte de nouvelles secousses n'y suggérera-t-elle pas aux hommes d'Etat la pensée de modifier les institutions et de renforcer le pouvoir central, en restreignant d'autant les pouvoirs locaux? En déplaçant peu à peu le centre de gravité de l'Union, qui déjà n'est plus comme à l'origine sur les rivages de l'Atlantique et en deçà des monts Alléghanys, l'expansion indéfinie de la grande république dans les vastes plaines de l'Ouest ne créera-t-elle pas pour ces contrées nouvelles des intérêts nouveaux, cause de nouveaux déchirements? C'est le secret de l'avenir. Mais on peut déjà prévoir que les guerres civiles ou de grandes guerres extérieures seraient fatales au *fédéralisme*, et que, pour les mêmes causes, sous l'empire des mêmes nécessités, dans le nouveau monde comme dans l'ancien, tous les gouvernements tendent à l'unité et à la centralisation.

Si tels sont les faits et les leçons de l'histoire, que penser des politiques de clocher, qui, en 1865, dans leurs conciliabules de Nancy, rêvaient pour la France, sous le prétexte spécieux d'une liberté apparente, un agrégat de quatre-vingt-neuf républiques, gouvernées par les conseils généraux de nos départements? Il est vrai que ces partisans de toutes les conspirations antirépublicaines se sont toujours peu souciés de l'intérêt du pays. Mais que penser surtout des insensés qui, en 1793, en pleine tourmente, et quand toute l'énergie nationale, multipliée par l'unité d'action, suffisait à peine à conjurer le danger, ne craignirent pas d'émettre de pareilles théories et d'en essayer l'application? Une saine étude de l'histoire et les progrès de la science politique ont fait justice de ces théories, plus folles que coupables. Quiconque en France parlera désormais de *fédéralisme* sera renvoyé à l'histoire des girondins, et nous y renvoyons nous-même nos lecteurs.

Tout cela est vrai; mais il est vrai aussi que les grands Etats unitaires ne peuvent vivre sans armées; qu'à l'armée il faut un chef, et que ce chef peut toujours, à un moment donné, tourner la force dont il dispose contre la liberté de son pays. On pourrait chercher la solution du problème dans l'idée de supprimer en même temps tous les grands Etats rivaux et de les remplacer, toujours en même temps, par des confédérations dont chaque Etat distinct ne dépasserait pas une certaine étendue.

FÉDÉRALISTE adj. (fé-dé-ra-li-ste — rad. *fédéral*). Qui appartient au fédéralisme; qui est partisan du fédéralisme : *L'Italie, par nature et configuration, est* FÉDÉRALISTE. (Proudh.

— s. m. Partisan du fédéralisme.

FÉDÉRATIF, IVE adj. (fé-dé-ra-tiff, i-ve — du lat. *fœdus, fœderis*, alliance). Constitué en confédération; qui a rapport à une confédération : *S'il fallait donner un modèle d'une belle république* FÉDÉRATIVE, *je prendrais la*